

Conseil scientifique Formation restreinte

Mardi 04 juillet 2017, 10h-12h

Présents : Frédéric Audren, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Florence Haegel, Émeric Henry, Marc Lazar, Christine Musselin, Marc Oberti, Florian Oswald, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Francesco Saraceno, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Olivier Borraz (procuration à Sophie Dubuisson-Quellier), Manlio Cinalli (procuration Marc Lazar), Dominique Cardon, Mathieu Fulla (procuration à Sabine Dullin), Charlotte Halpern (procuration à Marta Dominguez), Laurent Lesnard (procuration à Philippe Coulangeon), Pap Ndiaye, Sébastien Pimont (procuration à Frédéric Audren), Bruno Palier (procuration à Florence Haegel), Guillaume Plantin (procuration à Jean-Marc Robin), Xavier Ragot, Paul-André Rosental.

Marta Dominguez, Emanuele Ferragina, Florian Oswald, Francesco Saraceno et Dina Waked quittent la séance à 11 h 12.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Sylvie Herlicq, DES, service vie enseignante

Philippe Petat, DES, service vie enseignante

1/ Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 30 mai 2017

Frédéric Ramel indique qu'en page 2, il faut remplacer Johannes Boehm par Nathalie Morel et qu'en page 13, il manque un verbe, ce qui donne « il y a eu 36 candidatures ».

Le compte rendu du Conseil scientifique du 30 mai 2017 est adopté.

2/ Discussion sur les mises à jour du référentiel des activités pédagogiques de la faculté permanente de Sciences Po et l'emploi des 56 heures d'activités complémentaires

Dans le cadre de la mise à jour annuelle du référentiel des activités pédagogiques qui encadre les services pédagogiques des enseignants permanents, des discussions ont eu lieu avec les directeurs des départements et sont poursuivies au sein du Conseil scientifique. L'adoption du référentiel 2017-2018 sera faite par vote lors de la prochaine réunion plénière du Conseil scientifique, le 13 septembre 2017.

Il s'agit ici de présenter un bilan du référentiel depuis son origine et plus particulièrement depuis 2014, année depuis laquelle de nombreuses données ont été collectées. Les bilans sont extraits de la base de données GAPEC qui permet aux directeurs de département d'observer l'évolution des bilans de service de leur département. De 2014 à 2017, le service pédagogique attendu, à savoir les 128 heures cumulées, est mis en regard des heures réalisées. Il apparaît que les enseignants réalisent plus d'heures que prévu dans leur contrat, ce qui se traduit par le paiement d'heures supplémentaires. Le bilan cumulé est positif et fait apparaître une augmentation par rapport à ce qui est attendu et ce qui a été réalisé. En 2014-2015, 57 % des collègues ont réalisé leur service et 42 % sont déficitaires. Au fil des années, il y a de moins en moins de collègues qui ne font pas leur service et la moyenne est largement positive. En 2014, 2015 et 2016, le nombre d'heures de cours réalisées est en augmentation. Les enseignants permanents donnent de plus en plus de cours. Ils réalisent un peu moins d'encadrement. L'expertise a légèrement augmenté au cours des deux dernières années. Vient ensuite la valorisation forfaitaire de certains services, avec une augmentation importante : la mise à jour du référentiel va modifier cela et il faut définir comment est accordée la possibilité de valoriser des éléments de manière forfaitaire. S'agissant des cours dispensés par les enseignants permanents, 30 % des heures de cours sont données au niveau du Collège universitaire, 61 % au niveau master, toutes écoles confondues, 7 % au niveau doctorat et le reste dans les programmes spécifiques. Les heures en français sont en augmentation, tout comme les heures en anglais et dans d'autres langues. Le Collège universitaire est le lieu où enseignent le plus de personnes. Ensuite, il y a un nombre d'heures important au sein de l'EAP et de PSIA, suivies par l'EMI, l'École de journalisme, l'École de droit, l'École urbaine, la formation commune, l'École doctorale, les Programmes spécifiques et l'Executive Education. L'École doctorale recouvre des masters et des doctorats : une partie non négligeable des heures passent dans cette école, ce qui est normal pour assurer l'encadrement de la recherche, mais cela a une incidence sur les disponibilités des professeurs.

Dans le volet encadrement, les enseignants permanents encadrent des thèses, mais de moins en moins en valeur absolue, et des mémoires. Il y a aussi le tutorat individuel, principalement utilisé à l'École doctorale par ceux qui dirigeront les mémoires en 2^e année d'étudiants alors en 1^{re} année. Ce système de tutorat individuel représente 90 % de la capacité d'encadrement pour la seule École doctorale. Cela signifie que les mémoires de PSIA et des autres lieux de formation bénéficient d'un encadrement moindre, ce qui nécessite d'ouvrir une réflexion sur la répartition de l'encadrement dans tous les secteurs pédagogiques de Sciences Po.

L'expertise concerne les jurys, les admissions et les évaluations de dossiers, les différents oraux d'admission ou de scolarité, le grand O, les corrections de copies qui ne sont pas incluses dans la charge d'enseignement, les présidences de jury, etc. À noter que la majeure partie des heures d'expertise est utilisée pour la direction des admissions, Sciences Po devant évaluer chaque année 10 000 candidatures à l'écrit et à l'oral.

Les valorisations forfaitaires concernent les catégories pour lesquelles les enseignants peuvent déclarer des enveloppes pour des activités supplémentaires. Elles sont en forte augmentation et sont liées à la responsabilité de structures ou de missions pédagogiques, comme la responsabilité d'un master ou d'une concentration. Cette augmentation correspond à une politique extrêmement explicite de l'institution de lier la recherche et l'enseignement et d'attribuer des responsabilités pédagogiques à des enseignants chercheurs de la faculté permanente. Les valorisations forfaitaires concernent aussi l'innovation pédagogique dans le cadre de la prise en charge de grands cours de service ou d'introduction, notamment au Collège universitaire. Il y a aussi les activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, les activités d'animation de projet scientifique, les missions expertises qui nécessitent une lettre de mission, la responsabilité d'une structure, les activités de communication, les formations scientifiques, etc. Entre 2014 et 2016-2017, les pourcentages restent équivalents, mais le nombre d'heures a diminué pour la responsabilité de structure et augmenté pour l'animation de projets scientifiques. S'agissant des heures relatives à la majoration pour les cours effectués hors de Paris, la majoration la plus importante concerne le campus de Reims puisque c'est là que se trouve le plus grand nombre d'enseignants.

Il apparaît que les enseignants permanents travaillent beaucoup : en témoigne une constante augmentation des heures qui aboutit à un surplus au niveau collectif. Il convient cependant de réguler cela afin de ne pas payer des heures supplémentaires relatives à des catégories définies trop vaguement. Il est donc important de valider le référentiel afin de distribuer au mieux les ressources enseignantes vers certains secteurs. Actuellement, l'École doctorale prend une part très importante des ressources d'encadrement, ce qui n'est pas nécessairement compatible avec le récent engagement pris par l'institution d'encadrer des productions de recherche ou des mémoires dans l'ensemble des formations de master : or, elle n'est probablement pas en mesure de le faire avec les disponibilités actuelles des enseignants.

Par ailleurs, certains chantiers nécessitent une capacité d'encadrement et d'expertise accrue de la part des enseignants : c'est le cas de l'Acte 2 du Collège universitaire qui repose sur un engagement à accompagner les étudiants au cours de leur 3^e année. Il s'agira de mettre des référents enseignants à disposition de cohortes étudiantes. Certains enseignants ont déjà fait cela à titre d'initiative individuelle. Il s'agit de généraliser cette pratique qui sera rémunérée et valorisée à hauteur de 12 heures en 2^e année et autant 3^e année, soit 24 heures sur 2 ans. Cela suppose un grand nombre d'enseignants puisqu'il faudra accompagner 1 500 étudiants à l'étranger chaque année. Par ailleurs, la loi oblige à mieux accompagner les stagiaires, ce qui a conduit Sciences Po à créer ce rôle de référent de stage dans le référentiel d'activités : certains professeurs de la faculté permanente et des enseignants vacataires seront sollicités en ce sens, mais cette activité peut aussi être assurée par des professionnels. Sciences Po compte près de 9 000 stages par an.

Cornelia Woll rappelle qu'un message a été adressé à la faculté permanente au sujet des entretiens d'admission et des soutenances de grand oral qui rappelle qu'en cas d'empêchement ou d'urgence, il est important que l'enseignant propose un remplaçant. Récemment, pour la procédure française au niveau master, le nombre de désistements était invraisemblable. Le service des admissions s'est parfois trouvé le jour même avec 10 enseignants absents. Il doit alors contacter dans l'urgence des personnes disponibles : les étudiants sont présents et il est impossible de les renvoyer. Cet exercice est pris à la légère par certains enseignants qui ne comprennent pas que les jeunes gens présents jouent leur avenir pour rentrer à Sciences Po. À noter que la procédure d'admission a été réformée au niveau master : il n'y a plus d'examen écrit pour les étudiants qui étaient déjà en formation en France, l'entrée se faisant sur dossier évalué par 2 personnes. Cela supprime la correction de l'écrit, mais l'évaluation des dossiers multiplie par 2 le nombre de personnes à mobiliser. Les besoins sont forts pour les admissions, le Collège universitaire et les stages.

S'agissant de l'avenant au référentiel des activités pédagogiques, après discussion avec les directeurs de département, il est proposé d'ajouter une explication sur les congés maternité qui sont régulés de la manière suivante : une enseignante chercheuse voit ses obligations de service d'enseignement réduites de moitié sur l'année universitaire concernée, indépendamment de la durée exacte du congé maternité.

Un ajout est proposé pour les expertises suivantes : le référent de stage et le suivi de stage d'une cohorte de 24 étudiants sera valorisé à 12 heures équivalent TD (soit 8 heures équivalent CM) par année universitaire. Une précision concerne les *teaching assistants* qui ont fait l'objet d'une mise en cohérence au niveau de l'institution : actuellement, une note encadre la rémunération des heures dues et des heures supplémentaires et définit le type de cours qui permet de prétendre à la ressource de *teaching assistant*. Il a donc été ajouté dans le référentiel des activités pédagogiques qu'une heure de travail de *teaching assistant* correspond à une heure TD. Seront également ajoutées au référentiel les équivalences TD de la correction d'épreuves : la rémunération dépend de la longueur de l'épreuve. À noter qu'il est préférable que les enseignants évitent autant que possible d'organiser des épreuves de 5 heures, durée d'examen que peu de raisons justifient.

Enfin, il est soumis une proposition sur la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche), qui fusionne l'ancienne prime d'excellence scientifique et l'ancienne PEDR. Un lauréat de la PEDR ne peut plus comptabiliser les heures d'encadrement doctoral : le référentiel ne permet pas qu'un enseignant perçoive une prime et des heures pour un même objet, car cela signifierait une double rémunération. Or, ainsi que le défend Jean-Marc Robin, cette prime est attribuée pour valoriser l'excellence scientifique et ne devrait pas empêcher la valorisation de l'encadrement des doctorants. Cela est très juste : il existe des modes de gestion variés dans différentes universités. Cela suppose que les heures supplémentaires seront payées à des enseignants dont le service est déjà plein et qui ont accès à de nombreuses heures d'enseignement. Ce n'est pas accessible aux jeunes collègues qui ont des difficultés à remplir leur service. Il y a donc un bonus attribué aux « riches » sous la forme d'une rémunération. Ce point de redistribution sociale et de logique est donc soumis à discussion.

Emanuele Ferragina constate que le passage dans GAPEC a permis de réduire le nombre de personnes qui ne remplissent pas leur service, mais qui représentent toujours 30 %

des enseignants. Il demande si l'institution dispose d'outils pour les forcer à effectuer leur service.

Marco Oberti ne comprend pas la différence entre la direction de mémoire et le tutorat individuel, n'ayant jamais été sollicité pour ce dernier. Par ailleurs, il participe régulièrement aux jurys d'admission 1^{re} année pour la voie classique et la voie CEP. Or, certains collègues déplorent de ne pas être sollicités pour ces activités.

Frédéric Ramel indique que lors de sa dernière réunion, le bureau du département de science politique s'est interrogé sur la participation des chercheurs au jury collégial de soutenance de mémoire qui n'est pas valorisée puisqu'il n'y a pas de charge pédagogique. Il a aussi évoqué la rémunération de l'encadrement de mémoire dans les écoles professionnelles : il semble exister des variations dans cette rémunération. Frédéric Ramel demande comment atteindre une plus grande cohérence.

Jean-Marc Robin demande, quand la grossesse survient dans les 3 premières années de la tenure, s'il est prévu d'allonger la période précédant le mid-term et si elle passe à 5 ans s'il y a eu 2 grossesses.

Gilles Favarel-Garrigues estime que les jurys collégiaux de mémoire de M2 sont insuffisamment pris en compte dans le référentiel, à hauteur d'un quart d'heure par dossier, alors qu'il y a un travail de lecture préalable considérable. Un récent jury qui comptait 15 mémoires a représenté 7 jours pleins de travail.

Sophie Dubuisson-Quellier déplore un manque de visibilité sur la façon, pour le personnel CNRS, de s'impliquer dans les activités liées aux admissions et sur la façon dont elles sont rémunérées pour ces personnels.

Cornelia Woll rappelle que la régularisation du déficit dépend des statuts de la personne déficitaire, mais GAPEC permet le report d'un déficit d'une année sur l'autre dans la plupart des cas. Les tutorats individuels consistent à accompagner des étudiants en M1 à l'École doctorale, lors de la préparation d'un mémoire, qui seront ensuite en M2 sous la direction d'un autre enseignant, comme c'est le cas en science politique.

Marco Oberti trouve étrange qu'en sociologie, ce travail soit fait sans être validé comme un tutorat. Il découvre l'existence de la reconnaissance de l'accompagnement d'un étudiant en M1 avant la transition vers une direction de mémoire en M2.

Cornelia Woll indique avoir découvert cela en étudiant les bilans du référentiel. Cet accompagnement au sein de l'École doctorale est saisi dans le logiciel BANNER : ce n'est pas accordé par le référentiel des activités pédagogiques.

Marc Lazar précise que ce tutorat individuel a été instauré par la science politique et a été imité par l'histoire. L'étudiant est pris en charge à partir de son M1 : son tuteur doit le recevoir 12 heures par semestre et un programme de lecture permet de suivre la progression de l'étudiant en termes de recherche. Le programme est individualisé et la distribution des tutorats relève du responsable des études doctorales.

Marco Oberti répète que cela est fait de façon informelle en sociologie sans que ce soit validé par un tutorat.

Cornelia Woll souligne qu'il faut définir si ce fonctionnement doit être généralisé puisqu'il faut mettre en place des accompagnements de recherche pour toutes les formations. C'est

l'enjeu du projet porté par Pierre François pour l'École doctorale. Si Sciences Po généralise le principe d'un tutorat individuel de 12 heures, cela accapare une partie importante de la ressource enseignante. Par ailleurs, il est certain que certaines activités sont sous-valorisées, et ce depuis le début du référentiel. S'agissant de l'invitation et de la participation aux jurys d'admission, certaines personnes sont identifiées sur certains jurys parce qu'elles disposent d'une maîtrise particulière sur ceux-ci : par exemple, la voie CEP nécessite un savoir-faire particulier. Un enseignant qui aborde une nouvelle voie d'admission doit suivre une formation pour ne pas faire d'erreur lors des recrutements et éviter les contentieux.

S'agissant du congé maternité, Christine Musselin indique qu'il est possible de rallonger la tenure clock à la demande de la personne. Quand la grossesse intervient avant la mid-review, il s'agit d'étudier la possibilité d'allonger la mid-review à 4 ans.

Christine Musselin estime qu'en cas d'allongement de la mid-review, les conditions de cette dernière doivent être maintenues pendant toute la période. Allonger la mid-review suppose de modifier le texte sur la tenure, comme cela est prévu d'ici septembre.

Florence Haegel revient sur la rémunération de l'encadrement des mémoires dans les différentes structures d'enseignement. Il semble qu'elle est assez importante dans certaines écoles et beaucoup moins à l'École doctorale, alors que les mémoires demandent un travail de lecture important. Il conviendrait d'harmoniser cela.

Cornelia Woll assure qu'elle étudiera le problème de la rémunération de l'encadrement des mémoires et de la variété des pratiques.

3/ Discussion sur la gestion des conflits d'intérêts au sein des comités de sélection

Christine Musselin indique que le Conseil d'État a émis un avis qui durcit les conditions du conflit d'intérêts. En cas de lien professionnel ou personnel avec un des candidats, la personne ne doit pas simplement se taire et ne pas voter, mais se retirer du comité de sélection. Cependant, la notion de lien personnel ou professionnel n'est pas très claire. Le ministère revoit actuellement son guide du recrutement et Christine Musselin propose d'attendre la parution du nouveau guide du ministère avant de réviser le guide du recrutement de Sciences Po. Le guide en est à la 9^e version : il est complexe de définir ces liens professionnels et personnels et de tenir compte de la situation éventuellement différente de certaines disciplines rares qui peuvent être dans l'impossibilité de constituer un comité de sélection si elles appliquent ces règles drastiques.

4/ Avis sur la proposition du département d'économie pour le recrutement d'un *assistant professor* en économie

Jean-Marc Robin annonce que le recrutement a été effectué au cours de l'hiver 2016-2017, mais ne sera effectif qu'au 1^{er} septembre 2018, Jeanne Commault étant engagée dans un post-doctorat à l'Institut européen de Florence, après avoir obtenu son doctorat à l'École

polytechnique sur la macroéconomie de la consommation. Son travail de thèse est remarquable et le département d'économie se réjouit de son arrivée.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents, rendent un avis favorable à la proposition du comité de sélection en vue du recrutement de Jeanne Commault en tant qu'*assistant professor* au département d'économie.

5/ Avis sur la mutation d'une chargée de recherche CNRS au département d'économie, Jeanne Hagenbach

Émeric HENRY indique qu'il s'agit d'une mutation CNRS depuis l'École polytechnique. Jeanne Hagenbach est une excellente recrue qui a publié dans plusieurs revues, dont 3 fois dans des revues du top 5. Elle travaille sur la théorie économique et les mécanismes de transmission d'informations. Elle pratique aussi l'économie expérimentale en laboratoire.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents, rendent un avis favorable à la mutation d'une chargée de recherche CNRS au département d'économie, Jeanne Hagenbach.

6/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2017 (en complément des avis rendus le 30 mai 2017)

Marc Lazar rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil scientifique a recruté des ATER sur des postes publics. À titre exceptionnel en 2017, il a été décidé de recruter sur des postes Sciences Po des étudiants nécessitant une année supplémentaire.

Frédéric Audren annonce que le candidat retenu pour le droit est Ishupal Singh Kang. Il a été formé en Inde, à Turin et à l'université de Kent. Il fait actuellement une thèse sous la direction de Séverine Dusollier sur les questions de propriété intellectuelle dans une perspective globale. Il a donné un certain nombre d'enseignements au Collège universitaire à Paris et à Reims. Frédéric Ramel annonce qu'il y a eu 4 candidats pour la science politique : ce faible nombre interroge sur la tendance des ATER à se diriger ailleurs. Le candidat retenu est Aliénor Ballengé, notamment parce que sa thèse en théorie politique est très avancée et qu'elle soutiendra à la rentrée.

Marta Dominguez indique que le candidat pour la sociologie a été présenté au dernier Conseil : il s'agit de Aden Gaide qui est en 4^e année.

Marc Lazar annonce que le candidat retenu pour l'histoire est Thomas Mainault en cours d'achèvement de sa thèse sur l'invention de la cause palestinienne en France, des années 1960 aux années 1970. Il a reçu de très bonnes évaluations d'enseignement.

Séverine Dusollier indique qu'elle siégeait dans le comité de l'École de droit qui a procédé à la sélection. Ce comité a eu quelques hésitations sur les critères qu'il pouvait appliquer sur les étudiants de 3^e et 4^e année et sur ceux qui étaient sur le point d'achever leur thèse. Il serait pertinent que les comités disposent de critères plus précis.

Marc Lazar propose de demander à Pierre François, directeur de l'École doctorale, d'aborder cela avec les directeurs. En histoire, la différence s'est faite sur les enseignements : un des candidats n'en avait aucune, ce qui a été porté à son passif.

Christine Musselin ajoute qu'il existe un critère social, à savoir que certains doctorants en 4^e année n'ont aucun revenu. Il semblait important de soutenir parmi eux ceux dont la thèse est bien engagée et qui s'acquittent de leurs obligations d'enseignement.

Les membres du Conseil rendent un avis favorable à l'unanimité des présents sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2017 (en complément des avis rendus le 30 mai 2017).

7/ Questions diverses

Christine Musselin indique que le rapport de la recherche 2016 à Sciences Po est disponible. Il contient de nombreuses informations utiles et permet à la recherche de Sciences Po de se faire mieux connaître. Il existe aussi en anglais et une version électronique a été envoyée via le *Quoi de neuf*. Elle est également accessible sur le site de la direction scientifique.

La campagne de promotion pour le changement de statut des FNSP a été lancée. En juin, les directeurs d'unité, les directeurs de département et les éventuels candidats ont reçu le message rappelant la procédure. Le Conseil scientifique aura à se prononcer sur ces demandes de promotion au cours de l'automne. Il devra également se prononcer sur les promotions de professeurs des universités. Les résultats des promotions nationales sont arrivés et Sciences Po connaît le nombre de postes pour chaque niveau de promotion des professeurs des universités. Comme en 2016, il y a plus de candidats que de postes : pour un des niveaux de promotion, il y a 5 candidats pour 1 promotion. Comme en 2016, Christine Musselin annonce qu'elle sollicitera, dans chaque discipline, un rapporteur extérieur anonyme qui rendra un avis sur les dossiers. S'il y a plusieurs personnes d'une même discipline, il faut aussi procéder à un classement entre les dossiers. Elle sollicitera également de manière anonyme un collègue dans chaque discipline concernée, en demandant un strict respect de l'anonymat. Sur la base du rapport interne et du rapport externe pour chaque candidat, le Conseil scientifique en formation restreinte aux membres de rang A prendra les décisions sur les promotions.

Enfin, Pierre François a déposé le projet d'école universitaire de recherche dans le cadre du PIA3. Un exemplaire sera envoyé aux membres du Conseil scientifique. En cours de préparation, Pierre François a organisé une concertation avec les directeurs de départements, de laboratoires et les DEP. Comme tout projet, des points pourront évoluer si Sciences Po obtient l'EUR. Mais à l'état actuel du projet, il est préférable de ne pas le faire circuler à l'extérieur puisque Sciences Po est en compétition avec d'autres écoles universitaires de recherche.

8/ Avis sur la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) de Laura Morales

Florence Haegel annonce que Laura Morales, de nationalité espagnole, est actuellement full professeur in Comparative Politics à Leicester, après avoir été formée en Espagne et en Grande-Bretagne. Comparatiste européenne et quantitative, elle travaille principalement sur les questions de participation politique dans les organisations et les mobilisations et sur les questions d'immigration, de participation des immigrés et d'implication dans le mouvement associatif. Depuis quelques années, elle a ouvert un troisième chantier de recherche thématique sur la réactivité démocratique de la *responsiveness*. Elle est très internationalisée, publie de nombreux ouvrages et articles et dispose de plusieurs financements importants.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) de Laura Morales.

9/ Avis sur la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) de Jean d'Aspremont

Frédéric Audren rappelle que la présence de ce candidat est liée au départ à la retraite d'Emmanuel Gaillard et au lancement d'un récent Master of Laws (LLM) sur l'arbitrage transnational. Il est donc nécessaire de renforcer le corps professoral. Par ailleurs, dans le profil de poste, il s'agissait de recruter un enseignant capable d'enseigner en langue anglaise, avec une forte expérience à l'international, des compétences à l'intersection du droit international et des relations internationales et s'inscrivant dans le cadre interdisciplinaire et critique porté par l'École de droit. Jean d'Aspremont est actuellement professeur de droit international à l'École de droit de Manchester. Il a été formé en Belgique et est titulaire d'un LLM en droit international à Cambridge. Sa carrière se place sous le signe du dynamisme institutionnel et scientifique et de plusieurs responsabilités éditoriales. Sa production intellectuelle est soutenue et originale. À cet égard, il a obtenu un certain nombre de prix. Il est qualifié par le CNU.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) de Jean d'Aspremont.

10/ Avis sur la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) d'Annabelle Lever

Martial Foucault indique que ce recrutement intervient en raison du départ à la retraite de Jean-Marie Donegani. Trois candidats se sont présentés à l'audition. À l'unanimité, le comité de sélection propose la candidature d'Annabelle Lever, politiste et actuellement professeure ordinaire à l'université de Genève, au département de science politique. Elle est titulaire d'un doctorat au MIT, obtenu en 1997. Elle s'est démarquée dans un sous-champ de la discipline qu'est la philosophie politique. Elle est principalement reconnue pour ses travaux en philosophie politique et en éthique démographique. Elle travaille sur

des concepts d'égalité sexuelle et raciale, et s'intéresse aux sujets relatifs à la philosophie du droit, à l'éthique et à la sécurité, ce qui lui permettra d'avoir un excellent dialogue avec l'École de droit.

Les membres du Conseil scientifique, à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la proposition de recrutement en qualité de Professeur associé (PAST) d'Annabelle Lever.

11/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur des universités en histoire, profil histoire de l'Asie

Marc Lazar indique qu'il présente ce sujet en tant que président du futur comité de sélection. Onze candidatures étrangères ont été reçues. Après présentation des dossiers et discussion avec les membres du Conseil scientifique, Marc Lazar propose au Conseil scientifique de ne pas donner suite à la demande de qualification de G. Arunima et Jayanta Sengupta et de qualifier les candidats suivants : Greg Bankoff, Vladimir Boyco, Antonio Fiori, Lipi Ghosh, Jan Kiely, Marie Seong-Hak Kim, Thomas Mullaney, Maurizio Peleggi et Sergey Radchenko.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la proposition de Marc Lazar ci-dessus.

12/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en économie, profil « Macroéconomie monétaire »

Jean-Marc Robin indique qu'il s'agit de renforcer au sein du département d'économie les recherches en macroéconomie monétaire et théorie de l'information. Le département d'économie a besoin d'un monétariste, si possible qui couvre un large champ des théories de l'information et de la décision avec attention limitée.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la publication de la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en économie, profil « Macroéconomie monétaire ».

13/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en économie, profil « Macroéconomie monétaire »

Jean-Marc Robin annonce que le comité de sélection sera présidé par Guillaume Plantin. Les membres internes seront Thomas Chaney, Xavier Ragot et Cornelia Woll. Les membres externes seront Jean Imbs (professeur d'économie à PSE), Patrick Pintus

(professeur des universités à AMSE), Isabelle Mejean (professeure d'économie à l'École polytechnique) et Rachel Kranton (professeure d'économie à Duke University).

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur des universités (poste public) en économie, profil « Macroéconomie monétaire ».

14/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Cécile Vigour

Frédéric Ramel indique que Cécile Vigour est chargée de recherche au CNRS à Bordeaux. Elle est spécialiste en sociologie comparative de la justice et de ses réformes. Elle a publié 15 articles dans des revues à comité de lecture, en français et en anglais, et 15 chapitres dans des ouvrages collectifs. Elle est en train de publier un ouvrage comparatif sur les réformes de la justice en Europe. Son HDR est dans le prolongement de cette thématique. Son inédit s'intitule *Recompositions de l'État et logique gestionnaire, changement de référentiel et instrumentation des politiques et de la gouvernance judiciaire*. Philippe Bezes sera son garant et la soutient. Ce travail repose sur 4 enquêtes menées entre 2016 et 2017 et 135 entretiens semi-directifs réalisés au ministère de la Justice, dans plusieurs juridictions, et au ministère des Finances. C'est un très bon dossier d'analyse des politiques publiques.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Cécile Vigour.

15/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Dina Waked

Séverine Dusollier rappelle que Dina Waked est *assistant professor* depuis 2013 à l'École de droit où elle enseigne principalement la Law and Economics et le droit de la concurrence. Elle a été formée en droit et en économie à l'American University du Caire et elle a fait un LLM à Harvard où elle a aussi fait sa thèse du droit de la concurrence. C'est dans ce cadre qu'elle a rejoint Sciences Po avec le programme d'échange des doctorants entre la Law School d'Harvard et l'École de droit. Son projet d'HDR s'inscrit dans un projet de recherche plus large entamé depuis quelques années sur une histoire critique de la *Law and Economics* qui remonte avant le lancement officiel de cette discipline par l'école de Chicago dans les années 1960. Elle remonte 2 siècles plus tôt et lie l'histoire de la *Law and Economics* avec la théorie économique et la théorie du droit afin de montrer les concepts précis et restreints de cette discipline. Dans son HDR, elle vise à développer un premier pan de ce projet. Son sujet s'intitule *Paradigm-shifting Moments in the History of Law and Economics: Tracing its Unfolding through the Genealogy of the Public Interest in*

Utility and Market Regulations. Elle prévoit de commencer par le droit de la concurrence et les différents concepts qui y sont utilisés et par la *Law and Economics* appliquée au droit de la concurrence, en lien avec la manière dont les concepts d'intérêt public, de *utility* et de *market regulation* ont été développés par la théorie économique et récupérés ensuite par la *Law and Economics*. Ce projet passionnant est très utile pour la théorie juridique qui a parfois tendance à considérer que la *Law and Economics* est une science non critiquable.

Les membres du Conseil scientifique, à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Dina Waked.

16/ Avis sur la candidature à l'éméritat de Jean-Marie Donegani

Frédéric Ramel affirme que c'est un honneur, doublé d'une certaine émotion, de présenter la candidature à l'éméritat de Jean-Marc Donegani. La reconnaissance de l'éméritat repose sur ce que le collègue a fait dans et pour l'institution et sur ce qu'il fera dans les années à venir. Jean-Marie Donegani remplit ces deux critères. Il a honoré l'établissement de ses cours et a animé avec élégance et efficacité l'École doctorale. Par ailleurs, à très court terme, l'institution bénéficiera de son implication : certaines thèses qu'il encadre arriveront à soutenance dans les 2 années à venir. Il a été mandaté par Frédéric Mion pour assurer la direction scientifique du programme Emouna « Amphi des religions », eu égard à ses compétences de théologien. Enfin, dans le cadre d'USPC, il a tissé un lien étroit avec Paris 7, notamment avec le département de psychanalyse et de psychiatrie.

Les membres du Conseil scientifique, à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés, rendent un avis favorable à la candidature à l'éméritat de Jean-Marie Donegani.